



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

Vu la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Vu la circulaire du 12 février 2021

Le 21/09/2023

ARRÊTE :

Article 1 : L'ouverture du registre des inscriptions au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) est autorisée dans l'académie de Nancy-Metz au titre de l'année 2024.

Le certificat est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi qu'aux maitres contractuels, aux maitres agréés et aux maitres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privé sous contrat.

Article 2 : Une formation préparant au CAPPEI est organisée à l'intention des enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée, exerçant leur fonction dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services mentionnés au second alinéa de l'article 1er du décret n° 2017-169 du 10 février 2017.

Article 3 : Le registre d'inscription est ouvert du **03 octobre 2023, 12h au 21 octobre 2023, minuit.**

Article 4 : Les candidats s'inscrivent à l'examen du CAPPEI sur CYCLADES :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>.

La note aux candidats est à télécharger sur le site www.ac-nancy-metz.fr de l'académie de Nancy-Metz, onglet « concours, métiers et ressources, onglet « certifications » puis « CAPPEI ».

Les pièces justificatives devront être fournies comme précisé sur le site www.ac-nancy-metz.fr, au plus tard **le 21 octobre 2023, minuit.**

Article 5 : Toute inscription effectuée après les délais fixés ci-dessus entraînera le rejet de l'inscription.

Richard LAGANIER